

Maître d'Ouvrage :
CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE
64 avenue Pasteur
19000 BRIVE-LA-GAILLARDE



Extension du service oncologie

-

Phase : **PRO**

Date : **mai 2026**

Indice : **1**

C . C . T . P . Lot N°05 BARDAGE METALLIQUE

<i>Architecte</i> ATELIER D'ARCHITECTURE DPA 2 Ter rue Fernand Delmas 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 17 58 68 Email : dpa@dhalluin-peny.fr	<i>BET Structure</i> ARCS INGENIERIE 49 rue Alexandre Daudy 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 86 29 95 Email : arcs-ingenierie@orange.fr
<i>BET Fluides</i> LARBRE INGENIERIE 2 avenue Pierre Mendès France 23000 GUERET Tel : 05 55 52 33 22 Email : bet23@larbre-ingenierie.fr	<i>Economiste</i> BET DELOMENIE SCOP ARL 51 quai Aristide BRIAND 19000 TULLE Tel : 05 55 26 34 96 Email : s.rathonie@delomenie.fr
<i>BET VRD</i> COLIBRIS VRD 34 avenue Ribot 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 24 39 65 Email : contact@colibrisvrd.fr	<i>Acousticien</i> LE PHONOGRAPHE Les Fosses 19310 PERPEZAC LE BLANC Tel : 05 55 24 66 30 Email : contact@lephonographe.fr
<i>OPC</i> CO.PILOT 30 boulevard Painlevé 19000 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 87 24 54 Email : secretariat@copilot19.fr	

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux du Lot N°05 BARDAGE METALLIQUE à exécuter pour l' Extension du service oncologie pour le CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE (19-CORREZE).

DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 32.1 : Charpente en acier

DTU 32.2 : Charpente en alliage aluminium

DTU 37.1 : Menuiseries métalliques

DTU 40.35 : Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier galvanisées prélaquées ou de tôles d'acier galvanisées.

DTU 40.36 : Couverture en plaque nervurée d'aluminium prélaquée ou non.

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

Règles NV 65-N84 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions

Règles N 84 définissant les effets de la neige sur les constructions

Règles CM 66 pour le calcul et l'exécution des constructions métalliques.

Aux normes AFNOR qualitatives et dimensionnelles.

Normes NF P 01.012 et NF P 06.001 concernant les dimensions et la résistance des constructions

Label EWAA concernant l'oxydation anodique (Norme Européenne)

Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

ANNEXES

A/ Note commune

Les entrepreneurs devront :

Vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

NOTE IMPORTANTE

Chaque entreprise devra vérifier les quantités fournies au dossier de consultation et ne pourra les contester après signature de son marché.

Les éventuelles modifications de quantités seront bien spécifiées "Positionner la nouvelle quantité sous celle fournie à la consultation".

Le mode de métré et le sous détail pourront être fournis à l'entreprise adjudicataire suivant les principes de la circulaire du 9 mars 1982.

B/Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

-Un dossier de plans complet

-Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état ou par lot

-Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) de son lot

-Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)

-Un RC (Règlement de la Consultation)

-Un AE (Acte d'Engagement)

C/Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 3 exemplaires) un dossier complet comprenant :

-Modifications apportées au dossier

-Fiches techniques des matériaux employés

-Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant.

QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE

Généralités

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que le maître d'œuvre puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent C.C.T.P.) seront soumises à l'agrément du maître d'œuvre.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient au maître d'œuvre. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent C.C.T.P.

Pour l'application des règles NV 65 (modificatif N°2 de Décembre 99) - N84 (édition 95), prendre en compte :

>Vent : Site normal

- pression dynamique : région 2 - Normal : 70 da N/m²

- pression dynamique : région 2 - Extrême : 122.5 da N/m²

>Neige : Altitude entre 200 et 500 mètres

- surcharge : région 2 - Normal : 45 daN/m²

- surcharge : région 2 - Extrême : 70 daN/m²

>Divers : 5 kg/m².

Manutention/Protection

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Sommaire

05.1 TRAVAUX SUR EXISTANT	1
05.1.1 Dépose/Modifications	1
05.2 BARDAGE ACIER PRELAQUE	1
05.2.1 Simple peau	1
05.2.2 Double peau	2
05.2.3 Pièces de finition	3
05.3 FAUX-PLAFONDS METALLIQUES	4
05.3.1 Extérieurs	4
05.4 DIVERS	4
05.4.1 Traversée de parois	4
05.4.2 Echafaudage/Protection/Nettoyage	5

DESCRIPTION DES OUVRAGES

05.1 TRAVAUX SUR EXISTANT

05.1.1 Dépose/Modifications**05.1.1.1 Dépose de bardage****05.1.1.1 1 Bardage existant**

L'entreprise devra la dépose soigneuse de bardage métallique existant compris découpes soigneuses, dépose de cassette de bardage dans les futures locaux côté bâtiment en extension à créer, ouvrages attenants, encadrements de baies, reprise jonction et accessoires nécessaires au droit de l'extension à créer, protection nécessaires évacuation des gravois et toutes sujétions à une parfaite et complète réalisation.

Mode de métré : surface vides pour pleins

Localisation :

Pour dépose de bardage existant en façade Est et retour façade Sud du bâtiment existant dans les locaux à créer au niveau RDC, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2 BARDAGE ACIER PRELAQUE

05.2.1 Simple peau**05.2.1.1 Pose verticale****05.2.1.1 1 Simple peau vertical/Isolant de 150 mm/Plan**

Complexe de bardage des Ets BACACIER et ROOCKWOOL ou techniquement équivalent, composé de :

- °Implantation générale
- °Une ossature métallique en profil de types, de sections et d'entraxe appropriés fixée contre mur à l'aide d'équerres
- °Un isolant laine de roche type ROCKBARDAGE Nu Evolution ou techniquement équivalent, épaisseur 150 mm (R= 4,50 m²°C/W).
- °Fixation du bardage par système ECCORISOL, sans ossatures secondaires, fixations spécifiques faisant également office d'entretoises.
- °Une peau extérieure en panneau Hairplan 300 de 1mm d'épaisseur, galvanisé, prélaqué - pose verticale.
- °Jonction transversale à recouvrement standard et recouvrement longitudinal par couture
- °Accessoires (joints mousse - mastic - visserie - etc...)
- °Découpes, assemblages et fixations
- °Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires à une parfaite et complète mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Face extérieure thermolaquée de 25 microns

Coloris : au choix de l'architecte

Nota : Tous les accessoires de visseries, boulons etc... seront obligatoirement en acier inoxydable.

Localisation :

Pour bardage en façades sur cage ascenseur au niveau RDC, sur poutre ba au haut RDC du bâtiment en extension au droit de la toiture du bâtiment existant, sur relevés et poutres au droit des toitures terrasse sur le niveau RDC, et sur cage ascenseur au niveau R+1 du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2.1.1 2 Simple peau vertical - Plan -

Complexe de bardage des Ets ARVAL ou techniquement équivalent, composé de :

- Implantation générale
- Une ossature verticale en profil de types, de section et d'entraxe approprié fixée contre mur
- Un écran pare-pluie imperméable type Tyvek.
- Une peau extérieure en panneau Hairplan 300 de 1 mm d'épaisseur, galvanisé, prélaqué posée verticalement
- Accessoires (joints mousse - mastic - visserie - etc...)
- Découpes, assemblages et fixations
- Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires à une parfaite et complète mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Face extérieure thermolaquée de 25 microns

Coloris : au choix de l'architecte

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Nota : Tous les accessoires de visseries, boulons etc... seront obligatoirement en acier inoxydable.

Localisation :

Pour bardage en façade sur murs au niveau RDC du bâtiment en extension hors zone cage ascenseur et enduit, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2.2 Double peau

05.2.2.1 Pose verticale

05.2.2.1 1 Double peau vertical - Plateau/Plan -

Complexe de bardage des Ets ARVAL et ROCKWOOL ou techniquement équivalent, composé de :

- Implantation générale
- Une peau intérieure en plateau Hacierba 1.400.90 BS de 75/100ème d'épaisseur - pose horizontale
- Un isolant laine de roche ROCKBARDAGE Nu (Energy) des Ets ROCKWOOL ou techniquement équivalent usinage caisson mis en oeuvre en fond de plateau, épaisseur 150 mm ($R=4.50 \text{ m}^2\text{C/W}$).
- Fixation du bardage par système ECCORISOL, sans ossatures secondaires, fixations spécifiques faisant également office d'entretoises.
- Une peau extérieure en panneau Hairplan 300 de 1 mm d'épaisseur, galvanisé, prélaqué - pose verticale.
- Jonction transversale à l'aide de profilés adaptés
- Recouvrement longitudinal par emboîtement
- Accessoires (joints mousse - mastic - visserie - etc...)
- Découpes, assemblages et fixations
- Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires à une parfaite et complète mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Coloris : au choix de l'architecte

-Plateau : Face intérieure prélaquée (12 microns)

-Panneau : Face extérieure (25 microns)

Les faces non visible de ces ouvrages seront en coloris standards.

Nota : Lors de la mise en œuvre du panneau extérieur un vide d'air sera obligatoirement aménagé permettant d'assurer une ventilation haute de la face interne de celui-ci, mais empêchant le passage de petit volatil. Tous les accessoires apparents de visseries, boulons etc... seront obligatoirement en acier inoxydable.

Localisation :

Pour bardage double peau pour murs au niveau R+1 du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2.2.1 2 Double peau vertical en retombés - Plateau/Plan -

Complexe de bardage des Ets ARVAL et ROCKWOOL ou techniquement équivalent, composé de :

- Implantation générale
- Une ossature primaire support de bardage réalisée en profilé métallique de type et de section appropriée, compris fixations sur structure métallique en retombé du lot charpente
- Une ossature verticale en profil de type et d'entraxe approprié fixée sur l'ossature primaire si nécessaire
- Une peau intérieure en plateau Hacierba 1.400.90 BS de 75/100ème d'épaisseur - pose horizontale
- Un isolant laine de roche ROCKBARDAGE Nu (Energy) des Ets ROCKWOOL ou techniquement équivalent usinage caisson mis en oeuvre en fond de plateau, épaisseur 150 mm ($R= 4.50 \text{ m}^2\text{C/W}$).
- Fixation du bardage par système ECCORISOL, sans ossatures secondaires, fixations spécifiques faisant également office d'entretoises.
- Une peau extérieure en panneau Hairplan 300 de 1 mm d'épaisseur, galvanisé, prélaqué - pose verticale.
- Jonction transversale à l'aide de profilés adaptés
- Recouvrement longitudinal par emboîtement
- Accessoires (joints mousse - mastic - visserie - etc...)
- Découpes, assemblages et fixations
- Etc...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires à une parfaite et complète mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Coloris : au choix de l'architecte

-Plateau : Face intérieure prélaquée (12 microns)

-Panneau : Face extérieure (25 microns)

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les faces non visible de ces ouvrages seront en coloris standards.

Nota : Lors de la mise en œuvre du panneau extérieur un vide d'air sera obligatoirement aménagé permettant d'assurer une ventilation haute de la face interne de celui-ci, mais empêchant le passage de petit volatil. Tous les accessoires apparents de visseries, boulons etc... seront obligatoirement en acier inoxydable.

Localisation :

Pour bardage en retombé en sous face de débords du niveau R+1 sur le niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2.3 Pièces de finition

05.2.3.1 Encadrement de baie

05.2.3.1 1 Encadrement de baies.

Profils d'encadrements de baies des Ets ARVAL ou techniquement équivalent (pour tableaux, sous-linteaux) réalisées en tôle pliée galvanisée prélaquée d'épaisseur et de dimensions appropriées, compris fixations non apparentes, joints d'étanchéité, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Prélaqué de 25 microns au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour traitements des tableaux et sous-linteaux de baies dans le bardage métallique en façades du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2.3.2 Angles échancrés

05.2.3.2 1 Angle sortant échancré sans recouvrement.

Pièces d'angles sans recouvrement du bardage des Ets ARVAL ou techniquement équivalent réalisées en tôle pliée galvanisée prélaquée d'épaisseur et dimensions appropriées, compris fixations non apparentes, closoirs, joints d'étanchéité et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris au choix des architectes

-Prélaqué (25 microns).

Localisation :

Pour traitement des angles sortants des bardages du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2.3.2 2 Angle rentrant échancré sans recouvrement.

Pièces d'angles sans recouvrement du bardage des Ets ARVAL ou techniquement équivalent réalisées en tôle pliée galvanisée prélaquée d'épaisseur et de dimensions appropriées, compris fixations non apparentes, closoirs, joints d'étanchéité, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Section: suivant détail

Coloris au choix des architectes

-Prélaqué (25 microns).

Localisation :

Pour traitement des angles rentrants des bardages du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2.3.3 Pied de façade

05.2.3.3 1 Bavette en pied de bardage

Bavettes de pied de bardage des Ets ARVAL ou techniquement réalisées en tôle pliée galvanisée prélaquée d'épaisseur et de dimensions appropriées, compris fixations en pied de bardage, équerre, profil de support, joints d'étanchéité, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Prélaqué de 25 microns au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour traitement des pieds de bardages du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

05.2.3.4 Haut de façade

05.2.3.4 1 Coiffe extérieure d'acrotère.

Coiffe d'acrotère des Ets ARVAL ou techniquement équivalent réalisée en tôle pliée galvanisée prélaquée d'épaisseur et de dimensions appropriées, compris fixations non apparentes, équerre, joints d'étanchéité, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Prélaqué de 25 microns au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour coiffe d'acrotère en tête des bardage du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.2.3.5 Arrêt de façade

05.2.3.5 1 Profil de jonction entre 2 types de bardage

Profilé métallique pour jonction entre deux types de bardage réalisés en tôle pliée galvanisée prélaquée d'épaisseur et de dimensions appropriée, compris fixations, joints d'étanchéité et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'architecte -Prélaqué 25 microns assorti au bardage-

Localisation :

Pour profils de jonction des bardages du bâtiment en extension avec les bardages existants, suivant plans et indications de l'architecte.

05.3 FAUX-PLAFONDS METALLIQUES

05.3.1 Extérieurs

05.3.1.1 Ossature cachée

05.3.1.1 1 En bacs aluminium

Faux-plafonds extérieurs démontables en bacs des Ets LUXALON type 300 C ou techniquement équivalent fixés sur des profilés porteurs métalliques avec ergots compris fixations, ossature primaire rigide pour fixation des porteurs, clips, profils de rives et intermédiaires, raccords de porteur, découpes, cornières de rives, finition des bac type Luxacote ou techniquement équivalent, profil de raccordement avec le bardage, jouées verticales assorties au droit des skydômes, accessoires et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Epaisseur: 70/100ème

Largeur: 300 mm

Coloris : Au choix de l'architecte

Localisation :

Pour faux-plafond extérieurs en plafond du RDC en sous face de débords du niveau R+1 du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.4 DIVERS

05.4.1 Traversée de parois

05.4.1.1 Passage de réseaux

05.4.1.1 1 Traversée de paroi de section appropriée (bac double peau)

Traitement des traversées de parois pour passage de réseaux dans parois métallique double peau comprenant :

-Découpe et dépose du complexe de bardage sur l'emprise du passage à créer compris évacuation des gravois

-Chevêtre en tube métallique de section appropriée repris sur ouvrages de charpente métallique, compris découpes, soudures, finition avec 2 couches de peinture anti-rouille

Profilés d'encadrements d'encadrement périphériques côté extérieur avec goutte d'eau réalisées en tôle pliée galvanisée prélaquée d'épaisseur appropriée et pliée à la demande, compris fixations non apparentes, joints d'étanchéité, découpes, etc ...

-Remplissage de la réservation avec un panneau sandwich nervuré acier galvanisé prélaqué, des Ets BACACIER référence KS1170 TFF d'épaisseur appropriée avec finition 35 microns et âme isolante en laine de roche, compris coupes, accessoires etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Coloris : Assorti au bardage selon choix de l'architecte.

Épaisseur âme isolante : 100 mm - R= 2,25 m²°K/W - Réaction au feu Euroclasse A2-s1, d0

Localisation :

Pour traversés dans bardage du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

05.4.2 Echafaudage/Protection/Nettoyage**05.4.2 1 L'ensemble suivant CCTP.**

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérées dans le P.G.C. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.